

DOKUMENTATION · ANALYSE · DIFFUSION

Sélection d'article sur la politique suisse

Requête	19.04.2024
Thème	Problèmes politiques fondamentaux
Mot-clés	Conseil de l'Europe
Acteurs	Sans restriction
Type de processus	Objet du conseil fédéral
Date	01.01.1990 - 01.01.2020

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse Institut für Politikwissenschaft Universität Bern Fabrikstrasse 8 CH-3012 Bern www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Ziehli, Karel

Citations préféré

Ziehli, Karel 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Problèmes politiques fondamentaux, Conseil de l'Europe, Objet du conseil fédéral, 2017*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 19.04.2024.

Sommaire

Chronique générale	•
Eléments du système politique	
Problèmes politiques fondamentaux	•

Abréviations

APK-NR Aussenpolitische Kommission des Nationalrates

SGV Schweizerischer Gemeindeverband
SSV Schweizerischer Städteverband

CPE-CN Commission de politique extérieure du Conseil national

ACS Association des communes suisses

UVS Union des Villes Suisses

Chronique générale

Eléments du système politique

Problèmes politiques fondamentaux

Problèmes politiques fondamentaux

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL DATE: 17.03.2017 KAREL ZIEHLI Après l'acceptation par le Conseil des Etats du Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale lors de la session d'hiver 2016, le Conseil National s'est emparé de cet objet proposé par le Conseil Fédéral. La députée Claudia Friedl (ps, SG), parlant au nom de la commission de politique extérieure CPE, développe les mêmes arguments mobilisés au sein de la chambre haute par les partisans de la ratification, à savoir que ce protocole additionnel aurait plus un impact sur la politique extérieure plutôt que sur la politique intérieure, du fait des pratiques déjà en œuvre dans les communes suisses. Claude Béglé (pdc, VD) précise que le Conseil fédéral n'avait pas fait de la ratification de ce protocole additionnel une priorité, mais qu'il est revenu dessus après qu'une motion (14.3674) déposée par Thomas Minder (indèpendant, SH) demande à celui-ci de le signer. Yves Nidegger (udc, GE) quant à lui considère que la ratification de ce protocole pourrait conduire à terme à inclure les personnes étrangères au corps électoral au niveau communal. Simonetta Sommaruga rappelle quant à elle le soutien de l'Union des Villes Suisses, de l'Association des Communes Suisses ainsi que d'une majorité des cantons par le biais du Conseil des Etats. En outre, et conformément à l'article 54 de la Constitution fédérale, la Confédération est tenue de promouvoir la démocratie directe dans le cadre de sa politique extérieure. La ratification de ce protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale est un moyen, selon la conseillère fédérale, de remplir cette tâche, en plus d'envoyer un signal fort aux pays voisins pour la démocratie.

Le Conseil national, contre la minorité Nidegger, accepte de rentrer dans un premier temps en matière et adopte par 105 voix contre 66 et 6 abstentions l'arre□te□ fe□de□ral portant approbation du **Protocole additionnel a□ la Charte europe□enne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivite□s locales.**

En vote final, l'arrêté fédéral est accepté par 114 voix contre 81 et 2 abstentions au Conseil national et par 38 voix favorables contre 7 et 0 abstentions au Conseil des Etats. 1

1) AB NR, 2017, S. 411; AB SR, 2017, S. 311